

Publié le 10/04/2025

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal la commune d'Argences sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Date de convocation :
20.03.2025
Date d'affichage
20.03.2025

Nombre de conseillers :

En exercice	44
En exercice	44
Présents	35
Titulaires	34
Suppléants	1
Pouvoirs	3
Votants	38
19h44 Arrivée titulaire	+1
Votants	39

Quorum 23

MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, M. Philippe PESQUEREL, Mme Florence SERANDOUR, M. Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Laurence MAUREY, Mmes Sophie de GIBON, Michèle MOTYKA (suppléante de Michel CRUCHON), M. Laurent DECLERCK, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mme Coralie ARRUEGO, MM. Daniel BUISSON, Stéphane CASTEL, Alexandre PIGEONNIER (arrivée à 19h44), MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Mme Céline LEGRIGEOIS, M. Patrice MARTIN, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Stéphane AMILCAR, Mme Alexandra LEPINAY (pouvoir à Coralie ARRUEGO), M. Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Mme Christel POIROT (pouvoir à Stéphane CASTEL)

Absents : MM. Thomas LEROY, Eric DUVAL, Michel CRUCHON, William HERFORT, Alain BOHEME

Secrétaire de séance : M. Olivier Guillemette

Délibération n° 2025 / 61

Objet : ADMINISTRATION GENERALE - Mise à disposition de la parcelle A324 vers la commune de Canteloup pour l'exercice de la compétence « défense incendie »

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BCLI-21-017 du 21 juin 2021 autorisant la Communauté de communes Val ès dunes à restituer aux communes la compétence « défense incendie : élaboration de réseaux spécifiques et construction de réserves d'eau », il convient, suivants les articles L1321-1 et L1321-2 du CGCT, d'autoriser le Président à signer le procès-verbal et tous les documents nécessaires, actant la mise à disposition à titre gratuit de la parcelle A324 accueillant une réserve incendie, vers la commune de Canteloup, pour l'exercice de ladite compétence.

M. le Président précise qu'un dernier nettoyage sera effectué avant la mise à disposition.

Vu l'article L1321-1 du CGCT indiquant que le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence,

Vu l'article L1321-2 du CGCT précisant que lorsque la collectivité antérieurement compétente était propriétaire des biens mis à disposition, la remise de ces biens à lieu à titre gratuit,

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BCLI-21-017 du 21 juin 2021 autorisant la Communauté de communes Val ès dunes à restituer aux communes la compétence « défense incendie : élaboration de réseaux spécifiques et construction de réserves d'eau »,

Considérant que la parcelle A324 accueillant une réserve incendie sise Bois de l'église à Canteloup est la propriété de la Communauté de communes Valès dunes,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Autorise le Président à signer le procès-verbal et tous les documents nécessaires, actant la mise à disposition à titre gratuit, de la parcelle A324 accueillant une réserve incendie, vers la commune de Canteloup, pour l'exercice de la compétence « défense incendie : élaboration de réseaux spécifiques et construction de réserves d'eau ».

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Olivier GUILLETTE



Le Président,
Philippe PESQUEREL

